

Annualisation des notes

Chers Parents,

En date du 27 novembre, le Conseiller d'Etat en charge de la formation, sur proposition du Service de l'Enseignement a pris la décision d'annualiser les notes pour l'année scolaire 2020-2021. Cette décision permet de tenir compte de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et de baisser la pression liée aux examens, puisque jusqu'ici la moyenne de Noël déterminait largement la réussite de l'année entière. Cette décision est justifiée par :

- La présence en classe réduite d'environ 25% pour le cycle 3 au printemps 2020 (confinement + reprise en demi-groupes) qui a eu un impact sur les apprentissages ;
- Le nombre d'élèves mis en quarantaine durant le premier semestre (pour certains élèves cela représente plusieurs quarantaines) ;
- Les remplacements qui se sont multipliés dans certaines classes en raison de l'absence d'enseignants, ce qui a pu perturber des séquences pédagogiques.

De ce fait, les moyennes présentent sur le livret d'évaluation de ce premier semestre ne sont qu'indicatives et les notes faites pendant ce « premier semestre » seront intégrées à la moyenne annuelle.

Pour les élèves de 11CO, les épreuves cantonales auront lieu comme prévu et leur pondération reste identique à celle de ces dernières années : les épreuves cantonales certificatives de fin de cycle comptent pour le 20% dans le calcul de la moyenne annuelle des disciplines évaluées.

En vous souhaitant un bon début 2021, je vous transmets, Chers Parents, mes salutations les meilleures.

Josué Lovey

Directeur CO ERVEO